1205512601

DATE DEPOT :	2012-06-15
NUMERO DE DEPOT :	2012R055043
N° GESTION :	2003B20798
N° SIREN :	451309728
DENOMINATION :	CMP - BANQUE
ADRESSE :	55 R DES FRANCS BOURGEOIS 75004 PARIS
DATE D'ACTE :	2012/05/15
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
NATURE D'ACTE :	NOMINATION D'ADMINISTRATEUR(S)

e3B 20758

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

15 JUIN 2012

Ross 043

numéro de dépôt

COPIE CERTIFIEE CONFORME

PE 15/05/12

Société CHP-Banque au Capital de NG 60 037 000€

divisé en 6 003 700 actions de 10€

Siège Social : 55 rue des Francs Bourgeois . 75004 PARIS

◊

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 17 mai 2012

◊

FEUILLE DE PRÉSENCE

◊

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 mai 2012

N°	NOMS					ÉMARGEMENT
1	Crédit Municipal, Représenté par Mr Gérard LANDIAS					
2	Mr Rémi VAJDA					
9	Mr Jean-Paul ESCANDE					
13	Mme Emmanuelle VAULEON					
11	Mr Lucas PAIRAUD					
7	Mr Olivier PASTRÉ					
	Mr Valéry FOUSSÉ, Commissaire aux Comptes					
	Mme Brigitte DRÉHÉ, Commissaire aux Comptes					
	Mme Béatrice SCHMITT					
	Mme Sonia SILINE					

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 mai 2012 20.12 .

N°s	NOMS					ÉMARGEMENT

EXACOMPTA RÉF 718

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 juin 2012

N°s	NOMS					ÉMARGEMENT
	Totaux					

NOMBRE DE MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 6

NOMBRE TOTAL DE TITRES INSCRITS :

CERTIFIÉE EXACTE CETTE FEUILLE DE PRÉSENCE, CONTENANT 0 INTERCALAIRES.

LE PRÉSIDENT :

LE SECRÉTAIRE :

UN SCRUTATEUR :

UN SCRUTATEUR :

EXACOMPTA REF 718

TC75 0179

02

CMP-Banque
Société Anonyme au capital de 60 037 000 euros
Siège social : 55 rue des Francs-Bourgeois
75004 Paris
451 309 728 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 15 MAI 2012

COPIE
CERTIFIEE CONFORME

L'an deux mille douze,
le 15 mai,
à 14 heures 30,

Au siège social,

Les actionnaires de la société CMP-BANQUE se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation du Président du Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire a été convoqué conformément à la loi sur les sociétés commerciales et aux statuts.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Pierre VAJDA préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.
Il présente les excuses de M. Claude DARGENT, représentant de la maison-mère à l'Assemblée Générale de CMP-Banque et qui a donné pouvoir à M. Bernard CANDIARD, son Directeur Général, pour ce faire.

Assistent également à la réunion :
-Monsieur Jean-Pierre ROCHETTE, Directeur Général,
-Madame Béatrice SCHMITT, représentante du personnel,
-Madame Marina ALCALDE-IRISSON, représentant la Direction des Finances de la Ville de Paris.

Madame Brigitte DREME et Monsieur Valéry FOUSSÉ, Commissaires aux comptes de la Société, régulièrement convoqués, sont présents.

Monsieur Bernard CANDIARD, représentant le Crédit Municipal de Paris, et Monsieur Lucas PAIRAUD, les deux membres représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Muriel MOURNETAS est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents et représentés possèdent plus du quart du capital social.

L'Assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- ✓ la copie des lettres de convocation des actionnaires,
- ✓ la copie de la lettre de convocation des Commissaires aux comptes,

- ✓ la feuille de présence à ladite Assemblée,
- ✓ l'inventaire de l'actif et du passif arrêté au 31 décembre 2011,
- ✓ les comptes annuels (bilans, compte de résultat et annexes),
- ✓ le rapport de gestion du Conseil d'administration,
- ✓ le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- ✓ le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées sur l'exercice clos le 31 décembre 2011,
- ✓ le texte des projets de résolutions,
- ✓ un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un administrateur
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Comptes annuels 2011
- Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 et suivants du code de commerce et approbation de ces conventions
- Résolutions
 - Résolution n°1 : nomination d'un administrateur
 - Résolution n°2 : approbation des comptes
 - Résolution n°3 : affectation du résultat
 - Résolution n°4 : conventions réglementées
 - Résolution n° 5 : détermination de la somme allouée aux administrateurs à titre de jetons de présence
 - Résolution n° 6 : pouvoirs

Nomination d'un administrateur

L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité la cooptation par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 14 février 2012 de Madame Emmanuelle VAULEON en qualité d'administrateur.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Le Président invite le Directeur Général à rappeler les termes du rapport de gestion examiné et approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 20 avril 2012.

L'Assemblée Générale prend ensuite connaissance des informations réglementaires annexées à ce rapport.

Présentation des comptes annuels 2011

Le bilan

Le bilan, tel qu'arrêté et présenté au Conseil d'Administration lors de sa réunion du 14 avril 2012, est porté à la connaissance de l'Assemblée Générale.

Le compte d'exploitation

Le compte d'exploitation de l'exercice 2011, tel qu'arrêté et présenté au Conseil d'Administration lors de sa réunion du 14 avril 2012, est porté à la connaissance de l'Assemblée Générale.

2

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Madame Brigitte DREME, Commissaire aux Comptes, donne ensuite lecture au nom du collège du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Elle indique notamment :
« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels. »

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Madame Brigitte DREME, Commissaire aux Comptes, donne ensuite lecture au nom du collège du rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Le Président relève l'importance de deux conventions, celle avec le Crédit Municipal de Paris et le Conseil Régional d'Ile de France et la convention d'intégration fiscale qui traduit l'importance des liens entre la maison-mère et CMP-Banque.

Le Président remercie les Commissaires aux Comptes pour leurs conseils précieux dont il a été tenu le plus grand compte et leur appréciation portée sur les comptes.

Examen des résolutions

Le président met ensuite aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Projet de résolution n°1

« Objet : nomination d'un administrateur
Madame Emmanuelle VAULÉON est nommée administratrice de CMP-Banque. »

Ce projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Projet de résolution n°2

« Objet : approbation des comptes

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître un déficit de 849 838,68€.
Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. »

Ce projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Projet de résolution n°3

« Objet : affectation du résultat

- L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit - 849 838,68 € en report à nouveau.

- Il est rappelé que 0€ de dividende a été versé au Crédit Municipal de Paris au titre de l'exercice 2007, 0€ au titre de l'exercice 2008, 3,40 centimes d'€ par action au titre de l'année 2009 et 0€ au titre de l'exercice 2010. »

Ce projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Projet de résolution n°4

« Objet : conventions réglementées
- L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 et suivants du Code du Commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées. »

Ce projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Projet de résolution n°5

« Objet : détermination de la somme allouée aux administrateurs à titre de jetons de présence.

En application de l'article 18 des statuts de la société qui dispose que « l'Assemblée générale peut allouer aux administrateurs, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société », il est décidé de fixer le montant alloué au titre de l'année 2012 à 40 000 €. »

Ce projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Projet de résolution n°6

« Objet : pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité. »

Ce projet de résolution est adopté à l'unanimité.

Aucune question diverse n'est soulevée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 55.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

Le Président
M. Pierre VAJDA

Les scrutateurs

CREDIT MUNICIPAL DE PARIS
Représenté par
M. Bernard CANDIARD

M. Lucas PAIRAUD

La secrétaire
Mme Muriel MOURNETAS